

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---  
**Projet de requalification urbaine du quai Southampton  
Superposition d'affectations du domaine public maritime**

---  
**Grand Port Maritime du Havre  
Ville du Havre**

---  
Il sera procédé **du lundi 4 février 2019 au mardi 5 mars 2019 inclus**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique concernant la superposition d'affectations du domaine public maritime en vue du projet de requalification urbaine du quai de Southampton sur le territoire de la commune du Havre.

Le Grand Port Maritime du Havre et la ville du Havre envisagent de conclure une convention portant superposition d'affectations du domaine public maritime afin de mener en commun un projet de requalification urbaine du quai Southampton, sur le territoire de la commune du Havre.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune du Havre.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés à la mairie du Havre pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie du Havre, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame Michèle Vistosi, juriste en cabinet d'avocats, est désignée comme commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure deux permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie du Havre, aux jours et heures suivants:

- lundi 4 février 2019 de 10 heures à 13 heures
- mardi 5 mars 2019 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du Havre - 15-17 place de l'hôtel de ville - CS 40051 - 76684 Le Havre cedex
- par voie électronique, à l'adresse : [enquete-southampton@lehavre.fr](mailto:enquete-southampton@lehavre.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie du Havre et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Jérôme Grall - Grand Port Maritime du Havre - Terre Plein de la Barre - CS 81413 - 76067 Le Havre cedex (02 32 74 74 00)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie du Havre, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune du Havre.